Conseil Municipal du 15 septembre 2015 Ville de l'ADULLACT

Délibération 20150915 001

Extrait du registre des délibérations

Objet: Constructions nouvelles

Lors de sa session du mois de décembre 2014, le Conseil a adopté le programme triennal de constructions neuves de routes – classes A, B et C et donné délégation à la Commission pour procéder à l'affection des autorisations de programme nécessaires à l'engagement des opérations prévues sur ce programme.

L'une de ces opérations est prête à démarrer. Il s'agit de :

- l'aménagement de virages sur la route n° XXX entre les PR 44+500 et 45+000.

Le Conseil décide :

- d'affecter l'autorisation de programme correspondante, celle-ci ayant fait l'objet d'un vote antérieur à 2015.
- de signer la mise en œuvre des travaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votes.

Le Maire.

Pascal FEYDEL